

Page : 1/12

Edition révisée n° : 10.0 Date de révision : 11/2022

MTGxxx

Azote 50% - Ammoniac 50%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Mélange azote 50% - ammoniac 50%

Description chimique Azote 50% - ammoniac 50%

N° CAS -

N° CE -

N° Index -

N° d'enregistrement

Formule chimique N₂, NH₃

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées Industrielle et professionnelle

Analyse chimique, étalonnage, contrôle qualité (de routine)

Laboratoire

Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation

Utilisations déconseillées Utilisation grand public déconseillée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société MULTIGAS

Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier

Suisse

Téléphone +41 (0) 26 676 94 94

Adresse e-mail <u>info@multigas.ch</u>

1.4. Numéros d'appel d'urgence

Suisse 145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51

+41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Gaz inflammables, Catégorie 2 H221

Gaz sous pression : Gaz liquéfié H280

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B H314



Page : 2/12

Edition révisée n° : 10.0

Date de révision : 11/2022

Azote 50% - Ammoniac 50%

MTGxxx

Lésions oculaires graves - Catégorie 1 H318

Toxicité aiguë (inhalation: gaz) Catégorie 4 H332

Toxicité spécifique pour des organes cibles – exposition unique H335

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 H400

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2 H411

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

P304+P340+P315

P305+P351+P338+P315

Pictogrammes de danger		
	GHS02 GHS04 GHS05 GHS07 GHS09	
Mention d'avertissement	Danger	
Mentions de danger		
H221	Gaz inflammable	
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur	
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
H318	Provoque des lésions oculaires graves	
H332	Nocif par inhalation	
H335	Peut irriter les voies respiratoires	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires	
Conseils de prudence		
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer	
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols	
P273	Éviter le rejet dans l'environnement	
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage	
P303+P361+P353+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher. Consulter immédiatement un médecin	

immédiatement un médecin



Page : 3/12

Edition révisée n° : 10.0

Date de révision : 11/2022

Azote 50% - Ammoniac 50%

MTGxxx

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter immédiatement un médecin

P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée

sans danger

P381 Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger
P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

P405 Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Le contact du liquide à ébullition peut provoquer des engelures ou le gel de la peau

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Ammoniac anhydre	(N° CAS) 7664-41-7 (N° CE) 231-635-3 (N° Index) 007-001-00-5 (N° d'enregistrement) 01-2119488876-14	50 %	Flam. Gas 2, H221 Press. Gas (Liq.), H280 Acute Tox. 3 (Inhalation: gas), H331 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
Azote	(N° CAS) 7727-37-9 (N° CE) 231-783-9 (N° Index) (N° d'enregistrement)	50 %	Press. Gas (Comp.), H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

3.2. Mélanges

Non déterminé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au

médecin traitant

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un

médecin



Page: 4/12

Edition révisée n°: 10.0

Date de révision: 11/2022

Azote 50% - Ammoniac 50%

MTGxxx

En cas de contact avec la peau Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver

au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la

victime à l'hôpital. Consulter un médecin

En cas de contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter

un médecin

En cas d'ingestion Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne

inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer une lésion (engelure) en raison du refroidissement rapide par évaporation. Peut être fatal en cas d'inhalation

Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin. Traiter avec un vaporisateur corticoïde dès que possible après inhalation

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse

Moyens d'extinction inappropriés Dioxyde de carbone. Ne pas utiliser de jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition

dangereux peuvent se former

L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients

Produits de combustion

dangereux

En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: monoxyde d'azote ; dioxyde d'azote

5.3. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz

Assurer une ventilation adéquate Enlever toute source d'ignition

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs



Page: 5/12

Edition révisée n°: 10.0

Date de révision: 11/2022

Azote 50% - Ammoniac 50%

MTGxxx

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives

Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses

Équipement de protection individuel, voir section 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone

Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation électrostatiques

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré

Contenu sous pression

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s

Aucune



Page : 6/12

Edition révisée n°: 10.0 Date de révision: 11/2022

MTGxxx

Azote 50% - Ammoniac 50%

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Ammoniac anhydre	7664-41-7	VME	20 ppm	SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			14 mg/m ³	
		VLE	40 ppm	SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			28 mg/m ³	
Azote	7727-37-9	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, EN 166

Protection de la peau

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz Norme EN 388

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive

Contact total

Matériel: caoutchouc butyle Epaisseur minimum: 0,3 mm Délai de rupture: 480 min Contact par éclaboussures Matériel: caoutchouc butyle Epaisseur minimum: 0,3 mm Délai de rupture: 480 min

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits

chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence



Page : 7/12

Edition révisée n° : 10.0 Date de révision : 11/2022

MTGxxx

Azote 50% - Ammoniac 50%

Protection respiratoire

Appareil respiratoire autonome (ARA) ou un masque à air à pression positive doivent être utilisés dans des atmosphères sous oxygénées Norme EN 137 - Dispositif autonome à air comprimé et masque complet du visage

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique à 20°C / Gaz
 101.3kPa

• Couleur Incolore

Odeur Ammoniacale

Seuil olfactif Donnée non disponible pH Donnée non disponible

Point de fusion / Point de Donnée non disponible

congélation

Point d'ébullition

Point d'éclair

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Vitesse d'évaporation

Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Gaz inflammable

Limites d'explosivité

Pression de vapeur [20°C]

Pression de vapeur [50°C]

Donnée non disponible

Densité relative, gaz (air=1) 0,777

Hydrosolubilité

Coefficient de partage:
n-octanol/eau

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition

Viscosité

Donnée non disponible

Propriétés comburantes Donnée non disponible

9.2. Autres informations

Masse molaire 22.5 g/mol



Page : 8/12

Edition révisée n°: 10.0 Date de révision: 11/2022

MTGxxx

Azote 50% - Ammoniac 50%

Température critique [°C] Donnée non disponible

Densité relative, gaz 0.777 Plus faible ou voisine de celle de l'air

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections

ci-dessous

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des

surfaces chaudes

10.5. Matières incompatibles

Oxydants, Fer, Zinc, Cuivre, Argent / oxydes d'Argent, Cadmium / oxydes

de Cadmium, alcools, acides, halogènes, aldéhydes

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO

11114

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes d'azote (NO_x)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Toxique par inhalation.

ou

L'inhalation de quantités importantes conduit à des spasmes bronchiques

et à des œdèmes du larynx et à la formation d'une pseudomembrane

Corrosion cutanée / irritation

cutanée

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire

cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité des cellules

Donnée non disponible



Page: 9/12

Edition révisée n°: 10.0

Date de révision: 11/2022

Azote 50% - Ammoniac 50%

MTGxxx

Cancérogénicité Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

Donnée non disponible

répétée

Danger par ingestion Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance rapidement biodégradable. Persistance improbable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est rejeté en grande quantité

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de

postcombustion et d'épuration

Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient

d'origine

Emballages contaminés Eliminer comme produit non utilisé

Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires

Code OMoD 16 05 04



Page: 10/12

Edition révisée n°: 10.0 Date de révision: 11/2022

MTGxxx

Azote 50% - Ammoniac 50%

Gaz en récipients sous pression contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1954	1954	1954

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
GAZ COMPRIMÉ INFLAMMABLE, N.S.A., (ammoniac, Azote)	COMPRESSED GAS, FLAMMABLE, N.O.S., (Ammonia, Nitrogen)	Compressed gas, flammable, n.o.s., (Ammonia, Nitrogen)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage

2.1

ADR/RID

IMDG

IATA

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID

IMDG

IATA

Non déterminé

Gaz inflammable

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID Substance dangereuse pour l'environnement

IMDG Polluant marin

ICAO-TI / IATA-DGR Substance dangereuse pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable



Page: 11/12

Edition révisée n°: 10.0 Date de révision: 11/2022

MTGxxx

Azote 50% - Ammoniac 50%

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission

(EU) 2015/830

ADR: Accord européen relatif au transport international des Abréviations et acronymes

marchandises dangereuses par route

CAS: Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract

Service (USA)

CLP: Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no

1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et

l'emballage

CSA: Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité

chimique

EIGA: **European Industrial Gases Association**

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical

Substances - Inventaire européen des substances

chimiques commercialisées

EPI: Equipements de protection individuelle EN: European Norm - Norme Européenne

ETA: Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA: International Air Transport Association - Association

internationale du transport aérien

IMDG Code: International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour

le transport maritime international des marchandises

dangereuses

LC50: Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la

population testée

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of

> Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des

substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables

à ces substances

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire

des marchandises dangereuses

Risk Management Measures - Mesures de gestion des RMM:

STOT-SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité

spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

UN: United Nations - Nations Unies



Page : 12/12

Edition révisée n° : 10.0 Date de révision : 11/2022

MTGxxx

Azote 50% - Ammoniac 50%

vPvB:

Gaz inflammable

very Persistent and very Bioaccumalable - très persistant et

très bioaccumulable

Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

H221

Mentions	de	danger
	u.	uugo.

	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
	H318	Provoque des lésions oculaires graves
	H332	Nocif par inhalation
	H335	Peut irriter les voies respiratoires
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
	EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires
Conseils de prudence		
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
	P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement
	P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage
P303+P361+P3	353+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher. Consulter immédiatement un médecin
P304+P340+P3	315	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin
P305+P351+P3	338+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin
	P377	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
	P381	Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger
P4	10+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé
	P405	Garder sous clef

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des

renseignements disponibles les plus sûrs

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide